



**HAL**  
open science

## Master Droit des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2010, Université Jean Moulin Lyon 3.  
hceres-02040946

**HAL Id: hceres-02040946**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040946v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague A

## ACADÉMIE : LYON

Établissement : Université Lyon 3 - Jean Moulin

Demande n° S3110055315

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit des affaires

## Présentation de la mention

La mention « Droit des affaires » est l'une des cinq mentions juridiques du master Droit, économie, gestion de l'Université Lyon 3 avec les mentions « Droit privé et sciences criminelles », « Droit public », « Droit européen, international et comparé », « Science politique - relations internationales ». La mention s'inscrit dans le prolongement de la licence généraliste tout en apportant une spécialisation progressive sur deux années dans le cadre du master et du processus LMD (Licence-Master-Doctorat).

La première année de la mention « Droit des affaires » (M1) comprend quatre parcours : « Droit de l'entreprise », « Droit et ingénierie financière », « Droit et techniques des affaires », « Droit social ».

La seconde année de la mention « Droit des affaires » (M2) propose six spécialités :

- « Droit de l'entreprise », avec trois parcours :
  - « Droit approfondi de l'entreprise ».
  - « Droit de la propriété intellectuelle ».
  - « Droit et ingénierie fiscale ».
- « Droit et techniques des affaires », avec deux parcours :
  - « Droit des affaires et fiscalité ».
  - « Droit bancaire et marchés financiers ».
- « Droit et ingénierie financière ».
- « Droit des assurances ».
- « Droit social et relations du travail ».
- « Droit des entreprises de la culture et de la communication », avec deux parcours :
  - « Droit et fiscalité du marché de l'art ».
  - « Droit du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia ».

Le parcours « Droit approfondi de l'entreprise » de la spécialité « Droit de l'entreprise » possède un profil « recherche ». Les autres spécialités et parcours ont un profil « professionnalisant ».

## Avis condensé

### ● Avis global :

La mention « Droit des affaires » porte une identité forte au sein du master. Elle propose une formation en deux ans qui opère une spécialisation dès la première année et qui se prolonge et se différencie en seconde année. L'offre s'inscrit dans la cohérence LMD en ce qu'elle développe au niveau master une variété progressive de parcours permettant aux étudiants d'accéder directement au marché de l'emploi avec une qualification adéquate ou de poursuivre leur formation en doctorat.



Elle correspond parfaitement à la politique scientifique de l'établissement et se trouve bien positionnée dans le contexte local et régional.

La mention « Droit des affaires » s'appuie sur des équipes pédagogiques conséquentes et sur des équipes de recherche connues.

L'amplitude de l'offre de formation diminue cependant la cohésion de la mention qui apparaît alors comme une adjonction de spécialités sans nécessairement de thématique fédérative.

- Points forts :
  - L'amplitude de l'offre de formation, tant en première qu'en deuxième année, et le début de la spécialisation dès la première année valorisent la mention et consolident son attractivité.
  - Le potentiel d'encadrement de la mention, tant pour les intervenants universitaires que pour les intervenants professionnels, assure une formation de qualité.
  - L'existence au niveau régional d'un environnement professionnel dense constitue un atout essentiel pour la mention.
  
- Points faibles :
  - L'absence de synergie avec les universités de Lyon 2 et Saint-Etienne diminue le potentiel de l'offre globale de formation en droit des affaires dans le cadre du PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) Université de Lyon.
  - L'offre en deuxième année manque de lisibilité pour ce qui concerne le contenu des spécialités « Droit de l'entreprise » et « Droit et techniques des affaires ».
  - L'évaluation interne se révèle insuffisante.
  
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait repenser l'articulation des spécialités et des parcours en seconde année, de façon à obtenir une meilleure cohérence et une plus grande lisibilité de l'offre de formation, spécialement pour les spécialités « Droit de l'entreprise » et « Droit et techniques des affaires ».

Il conviendrait par ailleurs, au sein du PRES Université de Lyon, de rechercher des convergences entre les formations proposées et/ou de procéder à une redistribution de l'offre globale des formations de master en fonction de l'excellence de chacune d'entre elles.

## Avis détaillé

### 1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Les objectifs scientifiques de la mention « Droit des affaires » visent à former les étudiants à la maîtrise du droit des affaires par la performance du raisonnement et le maniement des outils les plus sophistiqués. Ce sont les objectifs classiques et techniques d'une formation juridique.

Les objectifs professionnels consistent à permettre une insertion professionnelle des étudiants à des postes ou des fonctions nécessitant de solides connaissances théoriques et pratiques.

### 2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

La mention « Droit des affaires » trouve logiquement sa place dans l'offre de formation juridique proposée par l'Université Lyon 3, aux côtés des mentions de « Droit privé et sciences criminelles », de « Droit public », de « Droit européen, international et comparé », de « Science politique - relations internationales ». Cette mention marque une étape de spécialisation dans le cursus de l'étudiant après la formation générale reçue en licence.

Le positionnement de la mention « Droit des affaires » se révèle particulièrement important sur le plan régional en raison du rayonnement de l'Université Lyon 3 et de l'amplitude de l'offre qu'elle présente. Elle est la seule mention de droit des affaires proposée dans le cadre du PRES Université de Lyon.



L'adossement à la recherche se manifeste par l'existence de trois équipes travaillant dans le champ du droit des affaires : l'équipe d'accueil EA 668 (grands problèmes internes et internationaux du droit de l'entreprise), l'équipe d'accueil EA 4185 (droit international et comparé), la jeune équipe JE 2515 intégrée au Groupe de Recherche Appliquée Pluridisciplinaire sur l'Hôpital et les Organisations de Santé (GRAPHOS, UMR 5823 et GRD 875). Mais l'adossement effectif a lieu avec l'équipe d'accueil EA 668 dont nombre de membres participent aux enseignements de la mention. L'Institut de droit des assurances et l'Institut de droit et d'économie des affaires contribuent également à cet adossement en mettant à la disposition des étudiants des bibliothèques spécialisées. Les structures qui recueillent ces équipes révèlent cependant la possibilité d'un accroissement de cet adossement.

L'adossement aux milieux professionnels apparaît comme globalement satisfaisant en raison d'un tissu économique régional dense, ce qui permet une participation importante et de qualité des professionnels dans les enseignements, notamment en deuxième année de master, ainsi qu'un excellent vivier pour les stages et au-delà pour les emplois.

L'ouverture internationale que propose la mention se limite à quelques modalités pédagogiques (cours en anglais, conférences, etc.). Toutefois, de nombreux étudiants étrangers s'inscrivent dans les différentes formations de la mention.

### 3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

La mention « Droit des affaires » présente une structure à la fois intégrée et en arborescence.

Dès la première année, quatre parcours sont proposés : « Droit de l'entreprise », « Droit et ingénierie financière », « Droit et techniques des affaires », « Droit social ».

La seconde année prolonge et diversifie la formation par des spécialités dont certaines sont assorties de parcours. Quatre sont dans la continuation des parcours de première année : « Droit de l'entreprise » avec un parcours recherche « Droit approfondi de l'entreprise » et deux parcours professionnalisants, « Droit de la propriété industrielle » et « Droit et ingénierie fiscale » ; « Droit et ingénierie financière » ; « Droit et technique des affaires » avec deux parcours professionnalisants, « Droit des affaires et fiscalité », « Droit bancaire et marchés financiers » ; « Droit social et relations du travail » ; « Droit des entreprises de la culture et de la communication » avec deux parcours professionnalisants, « Droit et fiscalité du marché de l'art », « Droit du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia ».

La connexion, entre les parcours de première année et les spécialités et parcours de seconde année, ne concerne pas deux spécialités, « Droit des assurances » et « Droit des entreprises de la culture et de la communication », qui paraissent ainsi en marge de la mention « Droit des affaires ».

Les parcours « Droit de l'entreprise » et « Droit et techniques des affaires » de la première année n'offrent pas, par leur seul intitulé, une appréciation suffisante de leur contenu et des critères de répartition des enseignements entre eux. Ces deux parcours intéressent un même champ disciplinaire et les matières les composant ne sont pas suffisamment identifiantes de l'un et de l'autre. L'offre est ici brouillée. La remarque peut valoir pour la seconde année avec les deux spécialités, « Droit de l'entreprise » et « Droit et techniques des affaires », qui prolongent ces parcours ainsi qu'entre leurs parcours.

La politique des stages est tout à fait satisfaisante pour la seconde année de la mention puisque dans chaque spécialité un stage d'une durée minimum de trois mois est obligatoire. Pour les étudiants de première année le stage est facultatif, à l'exception du parcours « Droit et ingénierie financière » pour lequel un stage de deux mois et demi minimum est imposé. Toutefois, le stage peut intégrer, au deuxième semestre, une Unité d'Expérience Professionnelle (UEP). Mais cette disposition intéressante présente l'inconvénient de dispenser l'étudiant des enseignements hormis le droit fiscal, ce qui risque de l'handicaper pour intégrer les formations où la maîtrise de ces disciplines constitue un critère de sélection.

La mutualisation des enseignements apparaît globalement d'une extrême faiblesse, même s'il est possible de relever ici et là des cas exceptionnels. D'ailleurs, le dossier ne fournit aucune indication générale.

Les co-habilitations sont inexistantes. Alors que la mention n'est pas dans une situation d'offre ou de demande, la démarche de coopération dispose d'un vaste champ avec le PRES Université de Lyon.



Dirigée par un éminent spécialiste du droit social, l'équipe pédagogique de la mention se compose des enseignants, reconnus dans leur domaine, ayant la responsabilité d'un parcours ou d'une spécialité. Chaque responsable anime dans sa formation une équipe pédagogique. Le pilotage de la formation est d'autant mieux assuré que l'équipe pédagogique se compose de tous les responsables de formations. Le directeur et l'équipe possèdent ainsi une vue d'ensemble sur la formation et en temps réel, ce qui permet une efficacité renforcée dès lors que la concertation s'effectue fréquemment.

#### 4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Le recrutement des étudiants de la mention provient à plus de 70 % de l'Université Lyon 3 elle-même. Les étudiants étrangers inscrits dans la mention constituent entre 2 et 3 % des effectifs. La différence vient des autres universités françaises. Ces indications générales sont naturellement variables selon les parcours ou les spécialités. Le recrutement des étudiants se révèle donc largement endogène, ce qui peut éventuellement signifier que les étudiants extérieurs ne répondent pas suffisamment au rayonnement de l'Université Lyon 3 ou au contraire que sa réputation empêche ses meilleurs étudiants de partir ailleurs.

Le flux d'étudiants est variable selon les parcours et les spécialités. Sur les deux dernières années, le nombre d'étudiants du parcours de première année « Droit de l'entreprise » a progressé de 151 à 177 ; celui de première année « Droit et ingénierie financière » est au contraire resté stable à 17-18 ; le parcours première année « Droit et techniques des affaires » a très légèrement régressé en passant de 22 à 20. Pour la seconde année, le nombre d'étudiants reste constant par spécialité et parcours.

Le taux de réussite en première année est de 55,2 % dans le parcours non sélectif de « Droit de l'entreprise » pour l'année universitaire 2008-2009, de 88,9 % dans le parcours sélectif de « Droit et ingénierie financière » pour 2007-2008 et de 100 % dans le parcours « Droit et techniques des affaires » pour la même année. Pour la seconde année, le taux de réussite reste élevé compte tenu de la sélection à l'entrée des spécialités.

L'auto-évaluation présente une grande hétérogénéité selon les rubriques et les formations. Le plus souvent elle duplique le contenu du dossier principal ou bien elle apporte opportunément des informations qui auraient dues figurer dans le dossier ou encore elle s'avère si lapidaire qu'elle n'apporte aucun élément substantiel.

Le taux d'insertion des diplômés à deux ans est rarement indiqué. Les données fournies, bien que très partielles, révèlent une bonne insertion professionnelle.

Aucun bilan prévisionnel n'est présenté.

# Avis par spécialité

## Droit de l'entreprise

- Avis :

La spécialité « Droit de l'entreprise » se situe dans le prolongement du parcours de première année « Droit de l'entreprise ». Elle se diversifie en un parcours recherche, « Droit approfondi de l'entreprise », et deux parcours professionnalisants, « Droit de la propriété intellectuelle » et « Droit et ingénierie fiscale ».

La spécialité propose une formation de qualité dans un environnement favorable, tant du point de vue de l'adossement à la recherche que du potentiel professionnel.

Le parcours recherche « Droit approfondi de l'entreprise » présente les caractéristiques d'une formation généraliste de droit des affaires bien adossée à la recherche.

Les parcours professionnalisants, « Droit de la propriété intellectuelle » et « Droit et ingénierie fiscale », proposent une formation bien profilée dans des domaines d'une grande technicité.

- Points forts :

- L'attractivité des parcours professionnalisants constitue un atout déterminant dans le recrutement de la spécialité.
- L'adossement à la recherche du parcours recherche et la qualité des équipes pédagogiques valorisent la spécialité.
- L'existence d'une formation continue adaptée aux parcours professionnalisants atteste de la diversification de l'offre de formation.

- Points faibles :

- La structure interne de la spécialité dénote une certaine hétérogénéité avec un parcours recherche généraliste cohabitant avec deux parcours professionnalisants très spécialisés. La spécialité manque de cohésion et permet très peu de mutualisations.
- La faible attractivité du parcours recherche correspond, comme ailleurs, à une tendance assez générale.
- L'absence d'un dispositif d'évaluation du diplôme rend difficile tout processus de perfectionnement.

- Recommandation pour l'établissement :

Il faudrait sans doute repenser l'articulation des spécialités et de leurs parcours, particulièrement entre les spécialités « Droit de l'entreprise » et « Droit et techniques des affaires ». Cela permettrait de mieux différencier leur champ respectif et d'obtenir ainsi une plus grande lisibilité de l'offre de formation de seconde année de la mention « Droit des affaires ».

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

## Droit et techniques des affaires

- Avis :

La spécialité « Droit et techniques des affaires » se propose de former les étudiants à l'ensemble des règles et des outils utilisés par le droit des affaires.

Elle se compose de deux parcours, « Droit des affaires et fiscalité » et « Droit bancaire et marchés financiers », qui donnent une formation d'un haut niveau technique et qui correspondent ainsi aux besoins du marché de l'emploi.

Il s'agit d'une spécialité qui offre une formation de qualité à forte implication professionnelle, mais qu'il conviendrait de mieux différencier de la spécialité « Droit de l'entreprise ».



- Points forts :
  - Les thématiques techniques et la forte implication des professionnels dans la formation sont des éléments forts de la spécialité.
  - La bonne maîtrise de l'insertion professionnelle assure le succès d'une formation professionnalisante.
  - L'existence d'une formation continue ayant un réel succès renforce l'audience de la spécialité.
- Points faibles :
  - L'intitulé de la spécialité « Droit et techniques des affaires » ne permet pas, à la simple lecture, d'en connaître le contenu. D'autant que son thème se trouve très proche de celui de la spécialité « Droit de l'entreprise ». De plus, il existe dans les deux spécialités des parcours ayant le même champ : « Droit et ingénierie fiscale » pour l'un et « Droit des affaires et fiscalité » pour l'autre.
  - L'adossement à la recherche se révèle inexistant, même pour une formation professionnalisante.
  - L'absence d'une formation en alternance atténue l'attractivité de la formation.
- Recommandation pour l'établissement :

Il conviendrait de recomposer l'offre de formation des deux spécialités « Droit de l'entreprise » et « Droit et techniques des affaires », afin de redistribuer les parcours et de mieux préciser le champ de compétence de chacune.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

## Droit et ingénierie financière

- Avis :

La spécialité professionnalisante « Droit et ingénierie financière » prolonge et développe la formation délivrée dès la première année de la mention dans le cadre du parcours « Droit et ingénierie financière ». Le droit de l'ingénierie financière bénéficie ainsi d'une formation de master complètement intégrée, avec une sélection à l'entrée de la première année, qui donne une cohérence forte à la spécialité.

La dimension pluridisciplinaire de la spécialité constitue de surcroît un atout valorisant.

- Points forts :
  - La formation de juristes spécialisés dans la finance d'entreprise ou de marché, innove dans un domaine où il faut savoir gérer des situations complexes combinant le droit, la finance, la comptabilité et la fiscalité.
  - La rareté d'une telle offre de formation sur le plan national doit être particulièrement soulignée.
  - Les débouchés professionnels sur le plan régional et national sont assurés en raison de la rareté de la formation.
- Points faibles :
  - L'absence de formation continue et de formation en alternance ne répond pas aux besoins en formations universitaires de la profession.
  - Le contrôle insuffisant du niveau juridique à l'entrée de la deuxième année, pour les étudiants qui viennent d'un cursus extérieur, nuit à l'homogénéité de la formation.
- Recommandations pour l'établissement :

Il semblerait nécessaire d'imposer aux étudiants non juristes, souhaitant s'inscrire en deuxième année, une procédure de validation des connaissances juridiques ou de mise à niveau, jugées essentielles pour suivre efficacement les enseignements de la spécialité.

Il faudrait attribuer 30 crédits européens (CE) à chaque semestre de la spécialité comme l'impose la réglementation sur les masters.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A



## Droit des assurances

- Avis :

La spécialité « Droit des assurances » porte la marque d'une formation professionnalisante de haut niveau dont la notoriété est établie au plan national. Son environnement professionnel lui offre des perspectives d'emplois intéressantes pour les étudiants.

- Points forts :

- La qualité de la formation a pour conséquence une réelle attractivité du diplôme.
- La spécialité assure une bonne insertion professionnelle des étudiants.
- L'adossement à l'Institut des assurances de Lyon apporte un soutien essentiel à la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il semblerait opportun d'ouvrir la formation aux disciplines environnantes du droit des assurances, notamment l'économie, afin d'offrir aux étudiants une dimension culturelle de cette discipline.

Il conviendrait également d'organiser une formation en alternance.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

## Droit social et relations du travail

- Avis :

La spécialité de « Droit social et relations du travail » porte la marque d'une formation professionnalisante de grande qualité dont l'organisation manifeste le souci d'assurer l'insertion professionnelle des diplômés. Elle entretient des liens étroits avec le milieu professionnel qui se traduisent par une contribution importante de celui-ci à la formation et par une politique efficace des stages et des emplois.

- Points forts :

- La spécialité possède une attractivité bien établie.
- La pratique d'une pédagogie interactive par une équipe pédagogique qualifiée constitue un atout efficace de la formation.
- Une formation continue adaptée accroît opportunément l'offre de la spécialité.

- Points faibles :

- La charge d'enseignements sur le troisième semestre s'avère trop lourde.
- L'absence de transversalité, même sous la forme d'enseignement d'une langue étrangère, limite le potentiel de la spécialité.
- L'absence de formation en alternance révèle une insuffisance certaine de la spécialité.

- Recommandation pour l'établissement :

Il faudrait attribuer 30 CE à chaque semestre de la spécialité comme l'impose la réglementation sur les masters.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A





## Droit des entreprises de la culture et de la communication

- Avis :

La spécialité professionnalisante « Droit des entreprises de la culture et de la communication » se présente comme une formation originale par son champ professionnel et par sa polyvalence, juridique, financière et fiscale. La spécialité se structure en deux parcours : « Droit et fiscalité du marché de l'art » et « Droit du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia ».

- Points forts :

- Le positionnement de la formation sur le plan régional et même sur le plan national paraît intéressant.
- L'existence de nombreux partenariats avec les professionnels constitue un atout important de la spécialité.

- Points faibles :

- La transversalité semble relativement faible pour une spécialité dont la particularité essentielle réside dans la polyvalence.
- L'enseignement du droit fiscal semble insuffisant dans le parcours « Droit et fiscalité du marché de l'art ».
- Le positionnement de la spécialité peut paraître isolé au sein de la mention « Droit des affaires ».

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de développer les transversalités de manière à ce que la polyvalence de la spécialité soit effective et corresponde à la finalité de celle-ci.

Il faudrait également renforcer l'enseignement du droit fiscal dans le parcours « Droit et fiscalité du marché de l'art ».

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B